



Législature 2020-2025

Délibération N° 998

Séance du Conseil municipal du **13 mai 2025**

APPROBATION DES COMPTES 2024 DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRESCHOLAIRE A CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2024 par le Conseil de Fondation du 6 avril 2025,

Vu le rapport de la fiduciaire Chavaz SA du 23 avril 2025,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 0 abstention sur 16 CM présents

- a) D'approuver les comptes 2024 de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville, s'élevant aux revenus et aux charges à **CHF 4'993'056.54** laissant apparaître un résultat de CHF 0.00.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2024 qui présente à l'actif et au passif un montant de **CHF 951'381.29**.
- c) La fortune nette de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville s'élève au 31.12.2024 à **CHF 20'000.00**.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER